

## Prévention des expulsions locatives

# BSERVATOIRE 2024

## UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le Département des Côtes d'Armor et ses partenaires ont défini dans la charte de prévention des expulsions locatives 2019-2024, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les moyens et les actions à mettre en œuvre pour éviter que les ménages en difficulté perdent leur logement.



- Stabiliser le nombre d'assignations aux fins d'expulsions locatives pour impayés de loyer à un maximum de 5 % d'augmentation par an.
- Atteindre chaque année un taux de transformation des assignations en commandements de quitter les lieux inférieur ou égal à 48 %.



### LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT À LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Le Département accompagne et accorde des aides financières aux ménages rencontrant des difficultés pour régler leurs loyers (Fonds de Solidarité pour le Logement).

Il a pour responsabilité de réaliser le diagnostic social et financier. Ce dernier est destiné à informer le magistrat de la situation sociale des locataires et des propriétaires bailleurs engagés dans une procédure judiciaire.



#### LA CCAPEX

La Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions a pour mission de coordonner la politique de prévention des expulsions locatives et d'examiner les situations des ménages menacés d'expulsions. Elle réunit différents acteurs et délivre des avis et recommandations aux locataires, aux bailleurs et le cas échéant à tout organisme susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives.



#### **CONTACTS**

Département des Côtes d'Armor : 02 96 62 62 22

ADIL: 02 96 61 50 46

Nombre de logements locatifs HLM et privés par arrondissemen (chiffres INSEE 2021)

Total logements locatifs 77 727



#### Commandement de payei

2022	2023	2024
573	555	559

Très légère augmentation du nombre de commandements de payer après une baisse de l'ordre de 3 % constatée en 2023



## \_**\_\_** A:

PRÉ-CONTENTIEUX

#### Assignation en justice

2022	2023	2024
499	492	516

Augmentation de l'ordre de 5 % du nombre d'assignations en justice



#### Fonds de Solidarité Logement Maintien

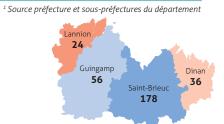
	2022	2023	2024
Nbre de ménages aidés	483	471	422
Montant total des aides accordées	397 306 €	437 135€	397 164€
Montant moyen des aides	829,45€	928,10€	941,00€

# CONTENTIEUX

#### Commandement de quitter les lieux<sup>1</sup>

2022	2023	2024
284	272	294

**57 %** Taux de transformation des assignations en commandement de quitter les lieux



#### Concours de la force publique

<sup>2</sup>Source préfecture et sous-préfectures du département

	Demandes	Accordées
2022	182	170
2023	224	150
2024	218	150











## Notes





